

éloigné de lui faire la cession de ses droits, moyennant un bon prix; ensuite il fit demander à Charles-Quint une entrevue à Busseto, pour traiter du duché de Milan. Ces deux souverains eurent ensemble plusieurs conférences; mais quelques instances que fit le pape pour le décider à se dessaisir de cet état en faveur de son gendre et de sa fille naturelle, l'empereur les repoussa. Il ne voulut pas davantage entendre parler de faire ni paix ni trêve avec François I^{er}, qu'il appelait un misérable couard, sans courage, sans foi, sans loyauté; et quand sa Sainteté voulut lui représenter quel bien résulterait pour la religion de leur accord, il répliqua qu'on ne devait rien attendre de bon d'un prince qui faisait impitoyablement exterminer les réformés de ses états, pendant qu'il traitait avec les princes luthériens et même avec les Turcs, au grand scandale de la chrétienté.

Paul III hasarda malencontreusement que le roi de France lui adressait les mêmes reproches et l'accusait de fourberie et de cruauté; aussitôt Charles-Quint s'emporta contre le saint-père, il l'accabla d'invectives et lui ordonna de sortir immédiatement de sa présence. A partir de ce jour toutes les négociations furent rompues, l'empereur retourna dans ses états, chassa les jésuites de sa cour, signa un traité d'alliance avec Henri VIII, l'ennemi irréconciliable du saint-siège, et fit publier à la diète de Spire un édit en faveur des protestants, avec défense d'inquiéter personne dans l'Allemagne pour cause de religion. En outre, il rendit une ordonnance portant que chacun des deux partis, catholiques ou réformés, jouiraient paisiblement des biens dont ils étaient en possession, à la condition qu'ils les emploieraient à former des

écoles pour les enfants et des maisons d'asile pour les pauvres; de plus, il était spécifié que les juges de la chambre impériale seraient choisis en nombre égal parmi les catholiques et les protestants. Paul III fit protester par son légat contre le décret de Spire, et il écrivit de sa main à Charles-Quint une lettre véhémement, où il lui disait que son édit en faveur des hérétiques causerait la perte de son âme, attendu qu'il n'appartenait qu'à l'Église romaine de porter un jugement sur les matières de foi; qu'ainsi il s'était rendu coupable d'usurpation sur le saint-siège, en prenant une décision touchant les biens ecclésiastiques et en rétablissant dans leurs honneurs et dignités des prélats rebelles; enfin il le menaçait d'user de sévérité envers lui et de l'excommunier, s'il persistait à vouloir diriger les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne.

Cette missive n'eut aucun résultat satisfaisant; l'empereur se contenta de répondre au député qui la lui avait apportée, qu'il ferait connaître ses intentions à sa Sainteté, dès qu'il en aurait le loisir. Cependant il devenait urgent de prendre une détermination relativement aux hérétiques; le pape voulut presser l'ouverture du concile de Trente qu'il avait déjà prorogé; et afin de se ménager un parti puissant parmi les prélats qui devaient le composer, il entretint une correspondance active avec les jésuites, qui devaient agir secrètement sur les consciences et gagner des partisans au pape. Malgré tous leurs efforts, il ne se présenta au comité de Trente, dans le premier mois, en plus des trois légats romains, que quatre évêques catholiques.

Cette grande tiédeur qui existait dans le clergé démontre plus que toutes les paroles, qu'il n'y avait plus alors de foi

réelle, ni de dévouement sincère; les questions religieuses et morales avaient en effet cessé d'être capitales pour les prêtres; elles n'étaient devenues pour les hommes ambitieux, cupides et corrompus, que de simples moyens d'exploiter la superstition et l'ignorance humaine; que des procédés pour augmenter leur pouvoir, leurs honneurs et leurs revenus, soit comme agents serviles de la cour de Rome, soit comme ministres dévoués des rois catholiques. L'intrigue avait envahi tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique; les prélats aussi bien que les simples prêtres changeaient de convictions et de doctrines, selon les circonstances et l'intérêt du moment. Le fanatisme même était éteint dans ces âmes lâches et vénales qui ne faisaient plus de la religion que par diplomatie ou par ambition. Les chefs de diocèses ne songeaient qu'à établir solidement leurs revenus et à assurer l'avenir de leurs bâtards, comme les pontifes en donnaient eux-mêmes l'exemple. Du reste, comme personne mieux qu'un prêtre n'est en état de savoir à quoi s'en tenir sur la divinité du christianisme, il était conséquent, sinon équitable, qu'ils se servissent de la religion pour se créer une existence heureuse sur la terre, dans l'appréhension de ne point jouir des félicités célestes qu'ils promettaient aux simples dans une autre vie.

Paul III pensait ainsi; et les efforts constants qu'il fit pour élever sa famille en sont autant de preuves irréfragables. Après avoir échoué dans ses projets relativement à l'élévation de Pierre-Louis Farnèse au duché de Milan, il se rejeta sur les états de Parme et de Plaisance, dont il voulut faire un duché pour son fils chéri; préalablement, il chercha à s'as-

surer le consentement du sacré collège, qui était nécessaire pour aliéner des provinces appartenant à l'Église; il proposa aux cardinaux, par compensation, d'augmenter les domaines apostoliques des duchés de Camerino et de Nepi, qu'il avait auparavant donnés à son fils; et de grever Parme et Plaisance d'un tribut annuel de neuf mille ducats en faveur du trésor de Saint-Pierre. Plusieurs milliers d'écus d'or distribués à ses créatures firent trouver la compensation équitable, et son bâtard fut proclamé duc.

Pierre-Louis Farnèse s'établit immédiatement à Plaisance et fit élever une citadelle qui commandait la ville; suivant la coutume des tyrans, qui entourent leurs résidences de forteresses et de murailles pour tenir les peuples en crainte continuelle, pour les pressurer sans danger et pour se mettre à l'abri de la vengeance des citoyens. Ensuite il s'occupa à désarmer la noblesse et la bourgeoisie; il limita les privilèges des seigneurs et les força à résider dans la capitale, pour pouvoir les surveiller plus facilement; puis, comme la fortune et la puissance de quelques-uns d'entre eux étaient pour le nouveau duc un sujet de graves appréhensions, il chercha à les ruiner en donnant un effet rétroactif aux lois; il fit fouiller dans leur conduite antérieure, les mit en jugement, et les fit condamner par des magistrats iniques à des amendes considérables, à la confiscation entière de leurs biens, et quelquefois à la mort.

Sa Sainteté, satisfaite de la manière de procéder de son bâtard, ne s'occupa pas davantage de cette affaire, et reporta tous ses soins vers le concile; quatre métropolitains, un cardinal, seize évêques et cinq généraux d'ordres étaient

venus renforcer les sept prélats qui attendaient depuis un mois l'ouverture du synode. Comme tous étaient dévoués à la cour de Rome, le pape jugea le moment favorable pour frapper un grand coup, et il lança une bulle qui ordonnait aux prélats présents à Trente de commencer les séances. En conséquence les légats, assistés de vingt-six évêques, de quelques théologiens et de jésuites qui étaient censés représenter l'Église universelle, ouvrirent le concile : le lendemain, ils adressèrent à Rome le compte rendu de la première session, et demandèrent à sa Sainteté des instructions sur l'ordre qu'ils devaient observer dans la réception des ambassadeurs, et sur la manière de prendre les suffrages; s'il fallait opiner par nation, comme au concile de Constance et de Bâle, ou par tête, comme au dernier concile de Latran, enfin quelles matières devaient être traitées, et dans quel ordre il fallait délibérer. Lorsqu'ils arrivèrent au Vatican, les envoyés des légats trouvèrent le pontife fort occupé de la réception d'un prieur appelé Paul, qui venait au nom du roi d'Éthiopie lui proposer de se soumettre à l'Église romaine, en abjurant le schisme de Dioscore, et qui demandait en même temps des apôtres, afin de catéchiser les peuples de ce pays. Le saint-père chargea des jésuites de cette mission, et il congédia l'ambassadeur éthiopien, après l'avoir chargé de vieux ossements qu'il lui vendit pour des reliques de saints et de martyrs.

Paul III assembla immédiatement le sacré collège et mit en délibération toutes les demandes de ses légats; chacun donna son avis, et le secrétaire du consistoire formula ainsi la réponse destinée aux affidés du saint-siège : « Nous déci-

» dons que les voix seront recueillies par tête et non par
 » nation, attendu qu'il est plus facile de corrompre des
 » individus pris isolément que réunis en corps; nous vou-
 » lons que le concile s'intitule simplement œcuménique, sans
 » ajouter ces mots, « représentant l'Église universelle, » qui
 » pourraient enorgueillir les Pères, et surtout faire douter de
 » la suprématie du pontife. Nous décidons encore que toutes
 » les questions à examiner seront traitées préalablement dans
 » des congrégations particulières, ensuite dans des congréga-
 » tions générales, pour, en dernier lieu, être présentées dans
 » les sessions, qui seules seront soumises à la publicité, afin
 » d'éviter de rendre les fidèles témoins de débats scandaleux,
 » dont ne manqueraient pas de s'emparer, ajoutait le saint-
 » père, les ennemis de notre autorité; nous exigeons qu'en tête
 » de tous les décrets on se serve de cette formule : « Le saint
 » concile œcuménique légitimement assemblé par l'ordre du
 » pape, sous la conduite du Saint-Esprit, les légats aposto-
 » liques y présidant, déclare. » Sa Sainteté enjoignait en
 outre à ses légats de ne mettre en délibération aucune ques-
 tion relative à son autorité, et de ne prendre aucune déci-
 sion sans qu'elle l'eût dictée elle-même dans les détails les
 plus circonstanciés; en compensation, elle laissait aux Pères
 une latitude entière sur les questions de dogmes, qui l'inté-
 ressaient fort peu; en effet, Paul III avait l'habitude de dire
 que si les réformés, anabaptistes, luthériens ou sacramen-
 taires, voulaient le reconnaître comme souverain pontife, il
 leur accorderait toute liberté de prêcher telles superstitions
 qu'il leur conviendrait d'enseigner aux hommes.

○ Dans une seconde lettre adressée aux Pères du concile, le

souverain pontife les engageait à tenir une conduite régulière pendant le cours de leurs travaux, à suivre les exercices religieux, du moins ostensiblement, et à se séparer de leurs maîtresses, qui les avaient suivis dans la ville de Trente; il les autorisait seulement à faire usage de leurs mignons.

Des congrégations préparatoires eurent lieu pour l'examen des questions, et les jésuites décidèrent qu'on traiterait simultanément les matières de foi et de réforme, afin qu'en les confondant les Pères ne pussent rien déterminer; mais la cour de Rome, qui tremblait au seul mot de réformation, envoya immédiatement de nouvelles instructions aux jésuites pour qu'ils eussent à écarter absolument la question de la réforme, et qu'ils se bornassent à traiter des doctrines des hérétiques; Paul III les chargeait de faire traîner le concile en longueur, espérant que le temps amènerait quelque événement favorable aux intérêts du saint-siège. C'est ce qui arriva : la troisième session était à peine close, qu'on apprit la mort de Martin Luther. Ce grand homme avait terminé son illustre vie à Eisleben, sa patrie, et laissait six enfants de sa femme, Catherine de Bore, une jeune religieuse qu'il avait épousée en 1525.

Sa mort donna lieu à des accusations violentes contre les jésuites et de la part de ceux-ci à d'étranges récits; les protestants prétendirent que les disciples de Loyola avaient empoisonné le réformateur; les jésuites répandirent le bruit que Martin Luther s'était pendu, que le diable l'avait étranglé; d'autres proclamèrent qu'il avait rendu ses entrailles comme Arius, en satisfaisant aux lois de la nature, dans un lieu secret. Il se trouva même des prêtres qui affirmèrent que

son tombeau ayant été ouvert le lendemain de son enterrement, il en était sorti une odeur infecte de soufre et de bitume, et qu'on avait trouvé un charbon énorme à la place de son corps. Toutes les circonstances de sa vie, ses doctrines et sa naissance, furent l'objet d'ignobles calomnies de la part des catholiques; ils publièrent des libelles contre lui, déclarèrent qu'il était né du commerce charnel d'un démon avec sa mère; ils flétrirent sa mémoire, l'accusant d'avoir vendu à Satan sa part éternelle de paradis pour cinquante ans de vie agréable sur la terre; d'avoir nié l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, et d'avoir composé des hymnes en l'honneur de l'ivrognerie.

Malgré ce déluge de pamphlets calomnieux, Luther resta l'apôtre des nations du Nord, et son Évangile, qui avait déjà pénétré sur les côtes de la Baltique, se propagea dans les duchés de Lunebourg, de Brunswick, de Mecklembourg, de Poméranie, dans les archevêchés de Magdebourg et de Brême, dans les villes de Hambourg, de Weimar, de Rostock; il gagna la Livonie et la Prusse, où le grand maître de l'ordre teutonique venait d'abjurer le catholicisme; enfin les doctrines nouvelles envahirent le Holstein, le Danemark, la Suède, la Grande-Bretagne et même la France, malgré les bûchers et les roues qui se dressaient d'un bout du royaume à l'autre pour l'extermination des protestants.

Quoique sous le point de vue dogmatique et philosophique, il soit vrai que le luthéranisme ne saurait soutenir un examen approfondi, néanmoins on doit glorifier Martin Luther d'avoir arraché les peuples au joug de la cour de Rome, et d'avoir fait sortir l'humanité de l'engourdissement et de

l'obscurantisme où la tenaient plongée des prêtres cupides, débauchés et ignorants; c'est Luther qui, par son esprit d'investigation et d'analyse, apprit aux hommes à discuter, à juger, à condamner les actes de despotisme de ceux qui jusqu'alors prétendaient n'avoir à rendre compte qu'à Dieu de leurs actions bonnes ou mauvaises; c'est lui seul, par la force de son génie, qui accomplit cette révolution religieuse qui arracha la moitié de l'Europe à la tyrannie des papes. Ainsi donc, Luther mérite d'être glorifié jusque dans les âges les plus reculés pour les grandes choses qu'il fit pendant sa vie, et pour les principes de liberté et d'émancipation qu'il légua à la postérité.

Ses nombreux ouvrages le placent en outre au premier rang parmi les écrivains de l'Allemagne; et Clay n'hésite pas à dire que le réformateur avait été inspiré du Saint-Esprit pour la correction du langage : sa traduction de la Bible est en effet devenue un ouvrage classique qui a pour ainsi dire fixé les règles de la langue allemande.

Malgré son admirable génie et sa logique inflexible, Luther n'avait cependant pas tiré toutes les conséquences du principe qu'il voulait établir, « qu'aucun dogme ne doit être admis » comme article de foi sans avoir subi l'examen de la raison, » principe qui renverse les traditions sacrées, et qui anéantit le christianisme sous toutes ses formes, en soumettant les paroles de Dieu lui-même à la critique de l'intelligence humaine.

Dès que la mort de ce formidable adversaire de la papauté fut connue à Trente, les Pères du concile s'occupèrent immédiatement d'une question qu'ils considéraient comme la

Pierre angulaire de l'Église; c'était de fixer le nombre des livres canoniques. Ils publièrent à ce sujet deux décrets : le premier indiquait comme livres orthodoxes l'Ancien et le Nouveau Testament, et le second déclarait l'authenticité du texte de la Vulgate, malgré les erreurs et les fautes grossières dont il est chargé. Après avoir rendu ces décisions, Paul III leva fièrement la tête et s'arma des foudres du Vatican. D'abord il excommunia l'archevêque de Cologne, et releva les sujets du prélat de leur serment de fidélité et d'obéissance; ensuite il donna ce siège au comte Adolphe de Schawembourg, que le métropolitain avait pris pour son coadjuteur; mais l'empereur ayant refusé de faire exécuter cette bulle et ayant continué de donner le titre d'archevêque à l'électeur, il se trouva obligé de remettre à un autre temps sa vengeance contre le prélat.

Sa Sainteté était d'autant plus disposée à faire le sacrifice de ses sentiments à Charles-Quint, qu'elle avait entamé des négociations avec lui afin d'en obtenir des secours suffisants pour anéantir les protestants. Les conventions qui furent arrêtées entre ces deux tyrans pour cette guerre impie, portaient que le pape payerait à sa majesté impériale deux cent mille écus d'or, qu'il fournirait douze mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux, le tout à sa solde; qu'il lui abandonnerait pour une année la moitié des revenus des Églises d'Espagne; qu'il lui donnerait l'autorisation d'aliéner jusqu'à concurrence de la somme de cinq cent mille écus les biens des monastères de son royaume; que toutes les troupes de l'Église seraient commandées par Octave Farnèse, mais que celui-ci n'agirait que d'après les ordres de l'empereur.